

Affranchir

S. V. P.

Université de Namur – Faculté de droit

Mme Stéphanie HENRY

Rempart de la Vierge, 5

5000 Namur

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

DATE

Vendredi 17 novembre 2017, de 13h30 à 18h00

LIEU

Faculté de droit de l'Université de Namur
Bibliothèque
Rempart de la Vierge, 5
5000 Namur

FORMATION PERMANENTE

Les participants recevront, le jour du colloque, une attestation de participation.

Avocats.be attribue 4 points de formation permanente en cas de participation à ce colloque.

L'Institut de Formation Judiciaire prend en charge les frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire pour la formation. Il ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

INSCRIPTION

Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, la pause-café et l'ouvrage édité par Anthemis (sauf pour les stagiaires et les étudiants).

Le droit d'inscription s'élève à

- 125 € TVAC (avec l'ouvrage)
- 30 € TVAC pour les avocats stagiaires et les étudiants (sans l'ouvrage)

RENSEIGNEMENTS

Mme Stéphanie HENRY
Université de Namur – Faculté de droit
Rempart de la Vierge, 5
5000 Namur
Tél. : +32 (0)81 72 47 93
Fax : +32 (0)81 72 52 00
E-mail : stephanie.henry@unamur.be

O R G A N I S A T E U R

UNITÉ DE DROIT DES OBLIGATIONS
DE LA FACULTÉ DE DROIT DE NAMUR

De quoi le contrat est-il le nom ?

Applications et tendances récentes du droit des contrats

Sous la coordination scientifique de
Andrea CATALDO et Audrey PÜTZ

Le vendredi
17 novembre 2017
de 13h30 à 18h00



De quoi le contrat est-il le nom ?

Applications et tendances récentes du droit des contrats

Le Code civil de 1804 accorde une place prépondérante au droit des contrats et réduit la responsabilité aquilienne à quelques dispositions.

Même si ce Code a bien résisté à l'épreuve du temps, plus de deux siècles d'application ont forcément creusé l'écart entre sa lettre et les besoins socio-économiques contemporains. Le contrat envisagé par les rédacteurs du Code civil se conclut en un trait de temps, entre deux partenaires supposés égaux, et s'exécute souvent de façon instantanée, dans le respect strict de la convention-loi. Notre société ne correspond plus, à bien des égards, au modèle bourgeois qui a inspiré la théorie classique du contrat.

Tantôt ignorées, tantôt mal appliquées ou contournées, les règles énoncées par le Code civil ont dû être adaptées, complétées et repensées sous l'influence de plusieurs facteurs. Un de ces facteurs mis en lumière par ce colloque est la diversification de plus en plus importante des branches du droit (droit économique, droit social, droit immobilier notamment). Celle-ci invite à se demander si la théorie du contrat, soumise à des forces centrifuges, peut garder son utilité et résister à l'éparpillement.

PROGRAMME

- Sous la présidence de **Sophie STIJNS**,
professeure ordinaire à la KUL,
directrice de l'Institut de droit des obligations
- 13h30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**
- 14h00 **INTRODUCTION**
Audrey PÜTZ, maître de conférences à l'UNamur, avocate au barreau du Brabant wallon
- 14h10 **L'IGNORANCE DES RÈGLES CONTRACTUELLES**
Rafaël JAFFERALI, chargé de cours titulaire de la chaire de droit des obligations à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles
- 14h40 **LA FIN DU CONTRAT. ET APRÈS ?
LE POINT SUR CERTAINES SUITES DE L'EXTINCTION DU
CONTRAT EN DROIT ÉCONOMIQUE**
Hervé JACQUEMIN, chargé de cours à l'UNamur, avocat au barreau de Bruxelles, et
Virginie RONNEAU, assistante à l'UNamur, avocate au barreau de Mons
- 15h10 **DU DROIT CIVIL AU DROIT SOCIAL :
DE L'INFLUENCE À L'AFFRANCHISSEMENT**
Manon ANTOINE et Marie DE BERNARD DE FAUCONVAL,
chercheuses au Centre « Vulnérabilité et Société » de
l'UNamur, avocates au barreau du Brabant wallon
- 15h40 **PAUSE-CAFÉ**
- 16h00 **LE DROIT IMMOBILIER, NOUVELLE DISCIPLINE OU NOUVELLE
BRANCHE DU DROIT ?**
Pierre-Yves ERNEUX, notaire, collaborateur scientifique à
l'ULg
- 16h30 **APPROCHE CRITIQUE DE LA PLURALITÉ DE SUJETS
CONTRACTUELS**
Andrea CATALDO, assistant à l'UNamur, avocat au barreau
de Namur, et
Marie NOUNCKELE, assistante à l'UNamur
- 17h00 **LE CONTRAT : UN FAUX AMI QUI VOUS VEUT DU BIEN**
Xavier THUNIS, professeur à l'UNamur
- 17h30 **SÉANCE DE QUESTIONS/RÉPONSES**
- 17h45 **CLÔTURE DES TRAVAUX**
Sophie STIJNS, professeur ordinaire à la KUL, directrice de
l'Institut de droit des obligations
- 18h00 **APÉRITIF**

BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer avant le 13 novembre 2017

- par courrier à Mme Stéphanie HENRY,
Université de Namur, Faculté de droit,
Rempart de la Vierge, 5 à 5000 Namur
- par fax : +32 (0)81 72 52 00
- par email : stephanie.henry@unamur.be

À compléter en MAJUSCULES svp

NOM : _____

PRÉNOM : _____

FONCTION : _____

ENTREPRISE : _____

RUE : _____

N° : _____ BTE : _____

CODE POSTAL : _____

LOCALITÉ : _____

TÉL. : _____

FAX : _____

E-MAIL : _____

TVA : _____

- Participera au colloque du 17 novembre 2017 sur le thème « De quoi le contrat est-il le nom ? Applications et tendances récentes du droit des contrats » et verse **avant le colloque** la somme de 125 € ou de 30 € sur le compte 250-0074027-04 (IBAN BE10 2500 0740 2704) de l'Université de Namur (rue de Bruxelles, 61 – 5000 Namur), avec la mention « CPO n° 4.8443.30 – COLLOQUE UNITE DROIT OBLIGATIONS 17/11/17 + nom du/des participant(s) ».

DATE : _____

SIGNATURE : _____